



n° 176 - décembre 2013



La pauvreté en Champagne-Ardenne

La crise accentue la pauvreté et les disparités

En 2011, 202 800 Champardennais vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 977 euros par mois. Ils représentent 15,5 % de la population. Ce taux de pauvreté situe la Champagne-Ardenne au 6^{ème} rang des régions françaises les plus défavorisées. La crise de 2008 a dégradé le niveau de vie des Champardennais, notamment celui des plus fragiles. Elle a aussi creusé les inégalités. Entre 2008 et 2011, le taux de pauvreté a progressé de 1,5 point, davantage qu'au niveau national (+1,2 point). L'augmentation est encore plus importante pour certaines catégories de la population : pour les jeunes champardennais de moins de 20 ans, elle est de 3,3 points. En 2011, 23,5 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. La situation dans les territoires urbains de la région, qui présentaient déjà des fragilités avant la crise, s'est dégradée. Par contre, l'espace rural est plus épargné et la pauvreté y recule.

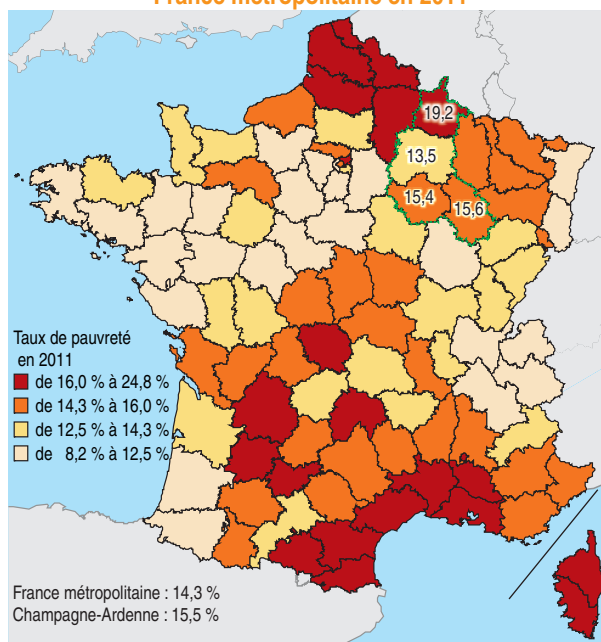
La pauvreté revêt plusieurs formes et son observation nécessite la prise en compte de nombreuses dimensions. Basée sur le niveau de vie, l'approche monétaire permet une mesure objective et facilite les comparaisons. Selon cette approche, la Champagne-Ardenne est, depuis plusieurs années, une des régions les plus pauvres de France métropolitaine. Cette pauvreté monétaire s'explique principalement par la fragilité du marché du travail, en raison notamment de l'importance de l'industrie dans la région. Ainsi, le taux de chômage régional est, depuis dix ans, supérieur de 0,5 point en moyenne à celui de la France métropolitaine. La crise de 2008, en accentuant les difficultés sur le marché du travail, a entraîné une hausse de la pauvreté.

En 2011, 202 800 Champardennais vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec un niveau de vie inférieur

à 977 euros par mois. Le taux de pauvreté s'élève ainsi à 15,5 % de la population. Il est supérieur d'un peu plus d'un point à celui de France métropolitaine (14,3 %) et situe la Champagne-Ardenne au 6^{ème} rang des régions les plus défavorisées, derrière le Nord-Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon, la Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Picardie.

Entre 2008 et 2011, la part des personnes pauvres au sein de la population a augmenté plus fortement dans la région (+1,5 point) qu'en France métropolitaine (+1,2 point). Cette évolution est la 5^{ème} plus forte hausse après celles des régions industrielles du Nord et de l'Est de la France : Nord-Pas-de-Calais (+2,1 points), Picardie (+1,8), Alsace (+1,6) et Lorraine (+1,5).

Taux de pauvreté selon les départements de France métropolitaine en 2011



Source : Insee-DGFip, Revenus disponibles localisés

www.insee.fr

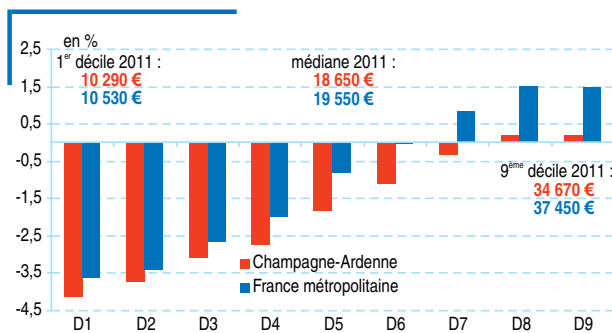




La crise a fortement réduit le niveau de vie des plus pauvres...

La progression de la pauvreté s'explique essentiellement par la crise financière qui a fortement dégradé le marché du travail en Champagne-Ardenne. Entre le début de l'année 2008 et la fin de l'année 2011, 14 300 emplois salariés ont été supprimés dans les secteurs marchands non agricoles (dont 13 300 dans l'industrie). Sur la même période, le taux de chômage est passé de 7,7 % à 10,0 %. Il s'élève à 11,5 % au 2^{ème} trimestre 2013. La dégradation du marché du travail, ainsi que la faible revalorisation du Smic horaire brut, a affecté le niveau de vie des Champardennais et particulièrement celui des plus pauvres.

Évolution du niveau de vie entre 2008 et 2011*



*À partir de 2011, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010, ce qui modifie à la marge les évolutions, notamment pour les hauts déciles.

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux

Lecture : entre 2008 et 2011, le niveau de vie en euros constants des 10 % des personnes les moins aisées a baissé de 4,1 % en Champagne-Ardenne et de 3,6 % en France métropolitaine.

Source : Insee-DGFip, Revenus disponibles localisés

Entre 2008 et 2011, les sept premiers déciles de niveau de vie diminuent en euros constants. En France métropolitaine, cette baisse se constate jusqu'au sixième décile. Pour l'ensemble de la population, les évolutions sont toujours plus faibles dans la région qu'au niveau national. Les personnes les moins aisées sont particulièrement touchées par ce recul. Le niveau de vie maximal des 10 % des personnes les plus pauvres, c'est-à-dire le premier décile, baisse de 4,1 % (-3,6 % en France métropolitaine). Le deuxième décile diminue aussi de façon marquée : -3,7 % en Champagne-Ardenne et -3,4 % en France métropolitaine.



... et a accru les inégalités

Entre 2008 et 2011, seuls les 20 % des personnes les plus aisées connaissent une augmentation de leur niveau de vie en Champagne-Ardenne. En France métropolitaine, la hausse

concerne les 30 % les plus aisées ; parmi elles, les 20 % des personnes les plus riches sont celles dont le niveau de vie progresse le plus.

Comme le niveau de vie des personnes les plus pauvres s'est contracté alors que celui des plus aisées s'est élevé, les inégalités se sont accrues avec la crise. Le rapport interdécile, qui divise le niveau de vie minimal des 10 % des personnes les plus aisées par le niveau de vie maximal des 10 % les plus modestes, passe ainsi de 3,2 à 3,4 en Champagne-Ardenne, entre 2008 et 2011. Exprimé en euros, l'écart de niveau de vie annuel entre une personne se situant en dessous du premier décile et une personne située au-dessus du dernier décile est au minimum de 24 370 euros en 2011. Les inégalités sont toutefois moins marquées qu'au niveau national puisque le rapport interdécile est de 3,6 sur le territoire métropolitain, ce qui correspond à un écart minimal de 25 980 euros.



Le nombre d'allocataires des minimas sociaux progresse

La redistribution (prestations sociales et impôts) joue un rôle d'amortisseur pour les ménages les plus modestes. En particulier, pour les 10 % des ménages les plus pauvres de la région, les prestations sociales représentent 39,7 % du revenu disponible en 2011, soit 3,1 points de plus qu'en 2008. Cette hausse s'explique, en partie, par la contraction des revenus d'activité des ménages les plus pauvres mais aussi par l'augmentation du nombre d'allocataires des minimas sociaux.

Entre 2009 et 2012, le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) augmente de 12,8 % en Champagne-Ardenne, soit à un rythme comparable à celui de France métropolitaine (+13,1 %). En 2012, 7,3 % des Champardennais vivent du RSA comme allocataires, conjoints ou personnes à charges (6,6 % au niveau de la France métropolitaine). La dégradation du marché du travail a aussi entraîné une augmentation du chômage de longue durée : le nombre de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), destinée, sous certaines conditions, aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, progresse de 17,2 % entre 2007 et 2012. En 2012, 1,0 % de la population active de 15 à 64 ans est concernée (0,8 % pour la France métropolitaine). Enfin, le nombre d'allocataires du minimum vieillesse augmente fortement en Champagne-Ardenne (+7,7 % entre 2007 et 2012), contrairement à la tendance nationale (-0,4 %), mais le taux de recours des personnes de 60 ans et plus, de 2,6 %, reste inférieur à la moyenne nationale (3,3 %).

Indicateurs de pauvreté et d'inégalités

	2008	2009	2010	2011*
Seuil de pauvreté (en euros 2011 par mois)	985	989	984	977
Champagne-Ardenne				
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	182	191	201	203
Taux de pauvreté (en %)	13,9	14,6	15,4	15,5
Rapport interdéciles (D9/D1)	3,2	3,3	3,3	3,4
France métropolitaine				
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 836	8 173	8 617	8 729
Taux de pauvreté (en %)	13,0	13,5	14,1	14,3
Rapport interdéciles (D9/D1)	3,4	3,4	3,5	3,6

*À partir de 2011, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010, ce qui modifie à la marge le niveau de certains indicateurs.

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux

Lecture : en 2011, le seuil de pauvreté est de 977 euros par mois ; 202 800 Champardennais vivent en dessous de ce seuil, soit 15,5 % de la population de la région. En Champagne-Ardenne, le niveau de vie minimal des 10 % des personnes les plus aisées est 3,4 fois plus élevé que le niveau de vie maximal des 10 % des personnes les plus modestes.

Source : Insee-DGFip, Revenus disponibles localisés



Les jeunes, davantage touchés avant la crise, la subissent plus durement

La crise a amputé les revenus des catégories de la population les plus exposées aux situations de pauvreté. En Champagne-Ardenne, comme en France métropolitaine, le taux de pauvreté diminue avec l'âge et celui des jeunes est particulièrement élevé. Ainsi, en 2011, 23,5 % des jeunes champardennais de moins de 20 ans, qui représentent un quart de la population régionale, sont en situation de pauvreté. Cette proportion est plus élevée de 3,0 points que le niveau national. Déjà plus touchée par la pauvreté avant la crise, cette tranche d'âge est aussi celle qui a connu la plus forte dégradation de sa situation monétaire entre 2008 et 2011. Le taux de pauvreté des jeunes champardennais a en effet progressé de 3,3 points contre 1,5 point pour l'ensemble de la population régionale. Au niveau national, le taux de pauvreté des moins de 20 ans est aussi celui qui évolue le plus fortement (+2,8 points).

Parmi les jeunes champardennais, ceux qui appartiennent à une famille monoparentale sont encore plus confrontés à la précarité monétaire puisque, en 2011, 36,4 % de ces ménages vivent sous le seuil de pauvreté. Le niveau de ressources de ces familles, généralement apportées par un seul adulte, explique ce taux particulièrement élevé. La crise a aussi fortement dégradé les ressources financières de ces ménages, et le taux de pauvreté des familles monoparentales champardennaises a progressé de 1,9 point entre 2008 et 2011. Au niveau national, la part des familles monoparentales pauvres est moins élevée (31,0 %) et la détérioration de leur situation, bien qu'importante (+1,5 point), est moins marquée qu'en Champagne-Ardenne.

Au-delà des indicateurs de pauvreté monétaire, d'autres statistiques mettent en évidence la plus grande fragilité sociale des jeunes en Champagne-Ardenne qu'en France métropolitaine. Ainsi, en 2010, 11,9 % des enfants mineurs de la région vivent dans un ménage sans actif occupé (9,5 % au niveau national). Parmi les jeunes de 18 à 24 ans, 19,9 % sont sans emploi, ni étudiants, ni élèves, ni stagiaires contre 17,2 % en France métropolitaine. De plus, 22,0 % des jeunes champardennais de 20 à 24 ans sont non diplômés (20,8 % au niveau national).



Des disparités territoriales qui s'accroissent

La crise a aussi plus durement frappé les territoires les plus vulnérables. Le département des Ardennes, où les situations de précarité monétaire sont les plus fréquentes dans la région, est aussi celui où la pauvreté augmente le plus entre 2008 et 2011. Avec un taux de pauvreté de 19,2 %, il se situe au 8^{ème} rang des départements métropolitains les plus défavorisés. La part de personnes pauvres a encore fortement augmenté entre 2008 et 2011 : +1,8 point contre +1,2 point pour l'ensemble des départements métropolitains. L'Aube et la Haute-Marne présentent des taux de pauvreté proches de la moyenne régionale mais plus élevés que la moyenne nationale : 15,4 % et 15,6 %. Cependant la dégradation des conditions de vie a été plus sensible dans l'Aube que dans la Haute-Marne, avec une hausse respective du taux de pauvreté de 1,7 point et de 1,0 point. La Marne est le seul département de la région dont le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne nationale : 13,5 % mais ce taux a progressé plus rapidement, entre 2008 et 2011 (+1,5 point), que le taux national.

Taux de pauvreté selon l'âge en 2011*

	Champagne-Ardenne		France Métropolitaine	
	Taux de pauvreté (en %)	Évolution de 2008 à 2011 (en points)	Taux de pauvreté (en %)	Évolution de 2008 à 2011 (en points)
moins de 20 ans	23,5	3,3	20,5	2,8
de 20 à 24 ans	22,3	2,8	19,6	2,3
de 25 à 29 ans	15,6	2,3	13,9	2,0
de 30 à 64 ans	13,4	1,3	12,6	1,1
65 ans et plus	8,2	-0,6	8,8	-1,0
Ensemble	15,5	1,5	14,3	1,2

*À partir de 2011, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010, ce qui modifie à la marge le niveau de certains indicateurs.

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux

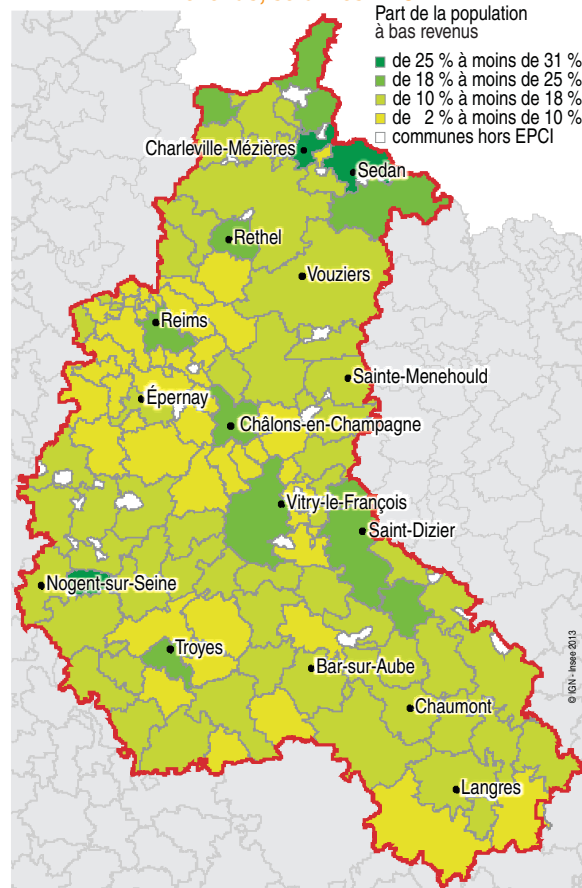
Source : Insee - DGFip, Revenus disponibles localisés



L'espace rural plus épargné

L'analyse à un niveau territorial plus fin, celui des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), met en évidence une plus grande fragilité des territoires urbains. En effet, les EPCI constitués autour des grandes villes sont ceux qui rassemblent les plus grandes parts de personnes en situation de pauvreté. Ainsi, en 2012, plus du quart de la population de la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières Cœur d'Ardenne et des communautés de communes des Portes de Romilly-sur-Seine et du pays Sedanais appartient à des ménages à bas revenus. Dans les communautés d'agglomération du Grand Troyes et de Reims Métropole, de même que dans la communauté de communes de Saint-Dizier, Der et Blaise, plus d'un cinquième de la population est dans cette situation. Dans certains de ces EPCI, la baisse des ressources financières des

Part de la population vivant dans un ménage à bas revenus, selon les EPCI



Champ : personnes de moins de 65 ans.

Sources : CNAF 2012 - Insee, recensement de la population 2010

>> Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Adopté lors du Comité Interministériel de Lutte contre les Exclusions (CILE) du 21 janvier 2013, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS) appelle à la mobilisation de l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité : les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les partenaires sociaux, les chercheurs et les experts mais aussi les personnes en situation de pauvreté. Dans le cadre de ce plan, François Chérèque, Inspecteur général des affaires sociales, a été chargé d'élaborer une méthodologie de déclinaison territoriale du PPLPIS.

En Champagne-Ardenne, le Préfet de région a confié à la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) la mise en œuvre de ce plan. Cette étude, élaborée conjointement par la DRJSCS et l'Insee, vise à fournir un état des lieux de la pauvreté dans la région.

habitants a été importante. Ainsi, entre 2008 et 2012, la part des personnes vivant dans des ménages à bas revenus a progressé de 4,9 points dans la communauté de communes des Portes de Romilly-sur-Seine, de 3,1 points dans la communauté d'agglomération du Grand Troyes et de 2,9 points dans celle de Reims Métropole.

L'espace rural est de fait plus épargné par la pauvreté : en 2011, en Champagne-Ardenne, la proportion des personnes pauvres est de 19,1 % dans les unités urbaines alors qu'il est de 10,4 % dans les communes rurales, soit un écart de 8,7 points. Cet écart ne cesse de s'agrandir puisqu'il n'était que de 0,9 point en 2008, avec des taux de pauvreté de 14,2 % dans l'urbain et de 13,3 % dans le rural. En 2011, au niveau national, l'écart est net-

tement moins marqué : le taux de pauvreté de l'espace urbain est de 15,0 % et celui du rural de 11,7 %.

La plus faible fréquence des situations de précarité dans l'espace rural s'explique par le niveau de vie des personnes y résidant : en Champagne-Ardenne, le niveau de vie médian des ménages des communes rurales est de 2 150 euros supérieur à celui des ménages résidant dans une unité urbaine (19 870 et 17 720 euros). Quel que soit le décile considéré, l'écart demeure important et est toujours supérieur à 2 000 euros. ■

Hervé Loiseau, Monique Saliou, Antoine Wallaert



>> Définitions

Ménage fiscal : Un ménage fiscal est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Par exemple, un couple de concubins, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux contribuables distincts au sens de l'administration fiscale.

Revenu disponible : Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Niveau de vie : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus du ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative. Dans cette approche, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Médiane, déciles : Si on ordonne une distribution (de revenus des ménages par exemple), la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi la moitié des ménages a un revenu supérieur à cette médiane et l'autre moitié, un revenu inférieur. Les déciles sont les valeurs qui partagent en dix parties égales une distribution ordonnée. Ainsi, le premier décile est le montant au-dessous duquel se situe le revenu des 10 % des ménages les plus modestes, le neuvième décile est le montant au-dessus duquel se situe le revenu des 10 % des ménages les plus aisés. La médiane est le cinquième décile.

Ménage à bas revenu : Un ménage à bas revenu est un ménage dont le revenu par unité de consommation (RUC) est inférieur au seuil de bas revenus. Le RUC correspond à l'ensemble des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations sociales, etc.) avant impôt rapporté au nombre d'unités de consommation du foyer. L'échelle d'équivalence utilisée est celle de l'OCDE modifiée, à laquelle la Caf rajoute 0,2 UC si la famille est monoparentale. On considère que toutes les personnes du foyer ont le même RUC. Le seuil de bas revenus est calculé chaque année à partir de l'Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Il correspond à 60 % de la médiane des revenus par UC avant impôt observés au niveau national. Sur l'année de revenus 2011, il s'établit à 982 euros par UC et par mois.



>> Pour en savoir plus

« Les niveaux de vie en 2011 », Cédric Houdré, Juliette Ponceau, Marie Zergat Bonnin, *Insee Première n° 1464 - septembre 2013*

« Niveaux de vie et pauvreté en 2009 - La crise a touché tous les Champardennais, mais plus durement les plus modestes », Sandrine Rigolot, Monique Saliou, *Insee Flash n°141 - février 2012*